

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2740/2020	Objet : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Conseillers en exercice : 27 Présents : 25 Pouvoirs : 2
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à
l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ,
Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE,
Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI,
Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL,
Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI
représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT.

Absents : /

Monsieur Jean-Pierre VANHAVERE a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 ;

Vu la délibération n° 2712/2020 du 29 septembre 2020 portant sur l'adoption du règlement intérieur
du Conseil Municipal ;

Considérant les modifications apportées aux

- Chapitre I- article 2 et
- Chapitre VI-article 26 dudit règlement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : ENTERINE la modification de la délibération n° 2712/2020 du 29 septembre 2020.

ARTICLE 2 : ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de Marolles-en-Brie, ci-annexé.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.